

REPUBLIQUE DU BENIN

CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT
A LA FAUNE SAUVAGE

RAPPORT D'ACTIVITES DU BENIN

MISE EN ŒUVRE DU MEMORANDUM D'ACCORD
CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES
DE L'ELEPHANTS D'AFRIQUE



Jun 2011

I- INTRODUCTION

Avec près de 25 % de son territoire érigé en réserves classées par l'Etat, le Bénin est au-dessus des 10 % internationalement recommandés (12 % des terres et océans de la planète) et devrait de ce fait être classé parmi les meilleurs conservateurs des ressources biologiques. La poussée démographique a entraîné des pressions sur les ressources naturelles des Aires Protégées en vue de la satisfaction des besoins vitaux des populations grandissantes. Sur toute l'étendue du territoire national, l'utilisation des ressources naturelles se fait de manière peu durable pour la plupart du temps. De 1995 à 2006, il a été observé une régression significative des formations naturelles au détriment des formations anthropiques. Les savanes arbustives et arborées (30%) et les forêts claires et savanes boisées (22%) sont les écosystèmes qui ont subi le plus de dégradation¹. En conséquence, le braconnage, l'exploitation abusive des ressources ligneuses, la destruction des habitats naturels par l'agriculture extensive et le feu non contrôlé constituent les principales menaces contre la biodiversité et la conservation des éléphants qui sont en concurrence avec les hommes par rapport à l'espace. Aussi, les différentes politiques et stratégies dans le domaine de la gestion des ressources naturelles qui se sont succédé dès le lendemain des classements à ce jour n'ont-elles pas produit les impacts attendus.

Le Bénin dispose de deux sites officiels MIKE à savoir la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP) et la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (RBTW) d'une superficie totale d'environ 1.250.000 ha. Les deux sites sont situés dans la zone soudano-sahélienne dans l'extrême nord ouest du pays.

II- ACTIVITES MENEES

Mise en œuvre de la stratégie et du MoU entre 2009 et 2010

Plusieurs activités ont été réalisées à savoir :

- Surveillance :

En 2009 et 2010, les activités menées au niveau des deux sites du Bénin dans le cadre du programme MIKE ont concerné essentiellement la collecte et le traitement des données relatives à l'éléphant. Au niveau des deux sites, la collecte de données

se fait lors des patrouilles menées par des équipes composées de forestiers, d'éco-gardes, d'auxiliaires villageois (mis à disposition des Directions de parc) par les AVIGREF).

- **Evaluation à mi-parcours de la stratégie de conservation de l'éléphant dotée d'un cadre logique (2006-2016) :**

En 2005, le Bénin a adopté ce document dont objectif global est de contribuer à la conservation des éléphants et de leurs habitats au profit des communautés, notamment riveraines en Afrique de l'Ouest. Cette stratégie conçue pour une période de dix ans devra être évaluée après cinq ans de mise en œuvre pour s'adapter aux changements de la politique nationale et sous-régionale en matière de conservation de l'éléphant.

- **Projet de culture de piment pour l'éloignement des éléphants autour de la réserve de biosphère de la Pendjari grâce un financement FFEM.**

Ce projet a un double objectif à savoir un aspect socio économique et un aspect relatif au conflit hommes-éléphants

- **Actualisation de la stratégie nationale de conservation des réserves de faune :**

Le premier document de stratégie de gestion et de conservation des Aires Protégées du Bénin a été élaboré en 1995 et fut très utile en tant que référentiel technique et politique, il est devenu après plus d'une quinzaine d'années obsolète au regard des nouveaux enjeux, orientations et défis environnementaux mondiaux et des réformes nationales. De ce fait, suite à la décision N°50/04 du Conseil des ministres du 15 décembre 2004, le gouvernement a décidé de renforcer le réseau national d'Aires Protégées par la création de nouvelles aires. Depuis lors, le Bénin œuvre pour la création de nouvelles Aires Protégées avec la collaboration et l'implication effective des acteurs à statuts très variés. Malgré les efforts consentis, cette volonté politique n'a pas encore connu un aboutissement réel et il faudra alors relancer le processus en tenant compte de toutes les orientations et recommandations formulées dans les documents de stratégies et de politique existants y compris les conventions internationales auxquelles le Bénin.

La gestion des Aires Protégées au Bénin doit répondre à un zonage conséquent en tenant compte des aspirations consensuelles des parties prenantes. Aussi, les initiatives individuelles, communautaires (jardins de plantes médicinales, ranch, réserves communautaires, etc.) ou nationales d'envergure devront-elles être

appuyées pour faciliter un réseau cohérent et fonctionnel d'Aires Protégées à l'échelle nationale.

Le Bénin, partageant de longues frontières avec les pays voisins doit inscrire la gestion des Aires Protégées dans une logique transfrontalière qui permettra aux nations concernées d'adopter une même vision de gestion. Ceci favorisera l'impact et la pérennisation des efforts consentis par chaque état.

Dans le long terme, une fois ces initiatives locales, communautaires, nationales et transfrontalières sont expérimentées et évaluées, les Aires Protégées pourront être classifiées selon la nomenclature UICN.

- **Prise d'un décret d'application de la loi sur le régime de la faune :**

L'adoption de ce décret va faciliter le travail sur le terrain pour les différents acteurs dans le domaine de la cogestion, le tourisme, la collaboration transfrontalière etc.

- **Etude sur la gestion des conflits hommes-éléphants dans la réserve de biosphère transfrontalière du W :**

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de conservation de l'éléphant qui présente un intérêt touristique et mobilise beaucoup de moyens pour sa protection au Bénin. L'objectif poursuivi est de faire un diagnostic de la situation actuelle des conflits hommes-&éléphants et de trouver des stratégies qui tiennent compte à la fois des intérêts de la conservation des éléphants et des hommes.

- **Formation sur les conflits hommes-éléphants autour de la réserve de biosphère transfrontalière du W (RBT/W) et de la réserve de biosphère de la Pendjari :**

Cet atelier de formation a eu pour objectif d'intégrer l'éléphant aux dynamiques socio-économiques des réserves transfrontalières de la Pendjari et du W à travers le renforcement des capacités des populations riveraines autour desdites réserves. Il a regroupé une quarantaine de participants Plusieurs thématiques ont été abordées telles que : les mesures endogènes de lutte et de dissuasions des éléphants contre les dégâts ; les rôles écologiques net économiques des éléphants; les éléphants symboles de transfrontalité entre les peuples et patrimoines africains ; les mécanismes et stratégies de conservation des ressources partagées etc.

- **Identification et balisage des parcours d'éléphants et sensibilisation des populations riveraines des aires protégées :**

Cette étude a identifié les itinéraires et les couloirs parcourus et souvent utilisés par les éléphants, les zones majeures de conflits humains-éléphants. Des balises ont été placées sur les différents itinéraires et une campagne d'information et de sensibilisation des populations a été réalisée.

Conclusion

Il est important de mobiliser de nouvelles ressources pour assurer le mise en œuvre du MoU, de la stratégie et du programme de travail. Le secrétariat de la CMS devra prendre les dispositions assurer la coordination régionale de mise en œuvre du MoU.